

REGLEMENT

Concours des décorations et illuminations de Noël

Article 1 – ORGANISATION ET OBJET DU CONCOURS

A l'occasion des Fêtes de Noël, les associations de Fourques en Fête, l'Escolo d'Argenço et le Comité des Fêtes organisent un concours dénommé « CONCOURS DES DECORATIONS ET ILLUMINATIONS DE NOËL ». Ce concours s'adresse aux habitants et commerçants demeurant sur la commune à l'exception des membres du jury. Les Fourquésiens souhaitant s'y engager devront mettre en valeur leurs habitations ou commerces par des illuminations et des décorations qui devront impérativement être visibles de la rue.

Article 2 : MODALITES ET DELAI D'INSCRIPTIONS

Pour concourir, les participants doivent satisfaire à l'intégralité des modalités suivantes :

- Remplir le formulaire d'inscription, disponible sur le site internet dans actualités, sur newsfourques, ou à l'accueil de la mairie.
- Le retourner avant le 16 décembre 2019 à l'accueil de la mairie.

Les commerçants, qui souhaitent s'inscrire pour leur habitation et leur commerce, doivent déposer deux bons d'inscription distincts.

Article 3 : CATEGORIES

- 1^{ère} catégorie : Particuliers - maisons et jardins
- 2^{ème} catégorie : Particuliers – maisons sans jardins – fenêtres et balcons
- 3^{ème} catégorie : Commerces - vitrines

Article 4 : CRITERES

Les décorations devront être originales et créatives à partir d'éléments provenant du commerce ou de la fabrication artisanale. Ne seront retenues que les décorations bien visibles de la rue. La notation sera de la valorisation du ou des produits (pour les vitrines)

- De l'harmonie et de la qualité des éclairages
- Du style de décoration (choix et unités des couleurs et des éléments du décor).

Article 5 : PERIODES

- Les décorations devront être mises en place la première quinzaine de Décembre.
- Pour être primé, le lieu devra avoir été illuminé dès la tombée de la nuit, pendant la durée du concours.

Article 6 : JURY

Le jury est composé de 9 membres tous bénévoles.

- 3 membres de l'Escolo d'Argence.
- 3 membres du club de la Désirado.
- 3 membres de Fourques en Fête et du Comité des Fêtes.

Il notera toutes les décorations lors des passages qui s'effectueront entre le 16 et le 23 décembre. Les visites seront aléatoires et sans préavis. Les décisions du jury ne pourront faire l'objet d'aucun recours.

Article 7 : PALMARES ET PRIX

Le classement définitif et la répartition des prix seront déterminés par le jury. Seront récompensés les 2 premiers de chaque catégorie. La remise des prix aura lieu lors d'une réception dont la date et les modalités seront communiquées sur le site newsfourques ainsi que dans la presse locale.

Des photos des meilleures réalisations seront faites de jour et de nuit, et présentées lors de la cérémonie de remise des prix. A la réception de votre prix, vous nous autoriserez donc à la diffusion de ces photos ainsi que votre nom sur le site internet du village NEWS FOURQUES.

